



***Association Burundaise pour la Protection des Droits Humains  
et des Personnes Détenues «A.PRO.D.H.»***

## RAPPORT DU MOIS D'AVRIL 2020

## **SIGLES ET ACRONYMES**

<b>ACAT</b>	: Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture
<b>AJAP</b>	: Association pour une Jeunesse Africaine Progressiste
<b>B</b>	: Blessé
<b>BSR</b>	: Bureau Spécial de Recherche
<b>CDS</b>	: Centre de Santé
<b>CECI</b>	: Commission Electorale Communale Indépendante
<b>CNDD-FDD</b>	: Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Front pour la Défense de la Démocratie
<b>CENI</b>	: Commission Nationale Electorale Indépendante
<b>CNL</b>	: Congrès National pour la Liberté
<b>COSSESSONA</b>	: Coalition Spéciale des Syndicats des Enseignants pour la Solidarité Nationale
<b>DCEFTP</b>	: Direction Communale de l'Education, de la Formation Technique et Professionnelle
<b>DPEFTP</b>	: Directeur Provincial de l'Education, de la Formation Technique et Professionnelle
<b>ECOFO</b>	: Ecole Fondamentale
<b>EPS</b>	: Education Physique et Sportive
<b>FAB</b>	: Forces Armées Burundaises
<b>FRODEBU</b>	: Front pour la Démocratie au Burundi
<b>INSP</b>	: Institut National de la Santé Publique
<b>JRR</b>	: Jeunesse Révolutionnaire Rwagasore
<b>MSD</b>	: Mouvement pour la Solidarité et la Démocratie
<b>MSF</b>	: Médecins Sans Frontières
<b>OLUCOME</b>	: Observatoire de Lutte contre la Corruption et les Malversations Economiques
<b>OPC</b>	: Officier de Police Chef
<b>OPJ</b>	: Officier de Police Judiciaire
<b>PJ</b>	: Police Judiciaire
<b>PALIPEHUTU-FNL</b>	: Parti pour la Libération du Peuple Hutu- Front National pour la Libération
<b>RBP+</b>	: Réseau Burundais des Personnes vivant avec le VIH/SIDA
<b>SNR</b>	: Service National de Renseignement
<b>SOSUMO</b>	: Société Sucrière de Mosso
<b>T</b>	: Tué
<b>UB</b>	: Université du Burundi
<b>VBG</b>	: Violences Basées sur le Genre
<b>VIH/SIDA</b>	: Virus de l'Immunodéficience Humaine/Syndrome d'Immunodéficience Acquise

## I. INTRODUCTION.

Le présent rapport du mois d'avril 2020, comme tous les autres rapports mensuels, présente les différentes violations des droits humains commises dans différentes localités du pays, sans toutefois avoir la prétention de mettre en évidence, un à un, tous les cas de violation des droits humains commis au cours du mois concerné sur tout le territoire national.

Comme les précédents, notre rapport est structuré de la façon suivante : nous procédons dans un premier temps par une analyse contextuelle de la situation sécuritaire, politique, judiciaire et sociale, laquelle nous permet de faire une bonne appréciation de l'état des droits humains dans notre pays.

Dans notre analyse, nous nous penchons surtout sur les rapports entre les militants des partis politiques dans le contexte de la période pré-électorale, qui sont à l'origine de l'insécurité qui prévaut, et sur la gestion des cas de violation des droits humains par l'autorité sécuritaire et judiciaire.

Dans le domaine social, nous nous arrêterons un moment sur la gestion sanitaire de la pandémie du COVID-19 et sur un cas d'atteinte à la liberté de presse.

Deuxièmement, notre rapport réserve une section aux cas d'atteintes au droit à la vie et à l'intégrité physique en termes de personnes tuées et blessées en faisant ressortir les catégories d'auteurs.

Troisièmement, notre rapport fustige les cas de torture, de traitements inhumains, cruels et dégradants ainsi que les actes de viol qui ne sont pas moins révélateurs de l'état des droits humains au Burundi.

Dans notre conclusion, partant des constats relevés dans les sections précédentes, nous proposons quelques pistes pour décanter cette situation des violations flagrantes des droits de l'homme qui se commettent, au jour le jour, surtout à la veille des élections de nouveaux dirigeants dans notre pays.

## II. DU CONTEXTE SECURITAIRE, POLITIQUE, JUDICIAIRE ET SOCIAL.

### II.1. Du contexte sécuritaire

La sécurité a été perturbée tout au long du mois d'Avril 2020 et dans plusieurs localités du pays par les Imbonerakure (jeunes affiliés au parti au pouvoir, le CNDD/FDD) qui ont commis des exactions et des actes de violence notamment contre des membres du parti CNL ou toutes autres personnes qui ne sont pas membres de leur parti en vue de les contraindre à adhérer à leur parti. Les mêmes Imbonerakure se sont rués sur des permanences du CNL, et ont traumatisé les mandataires de ce parti, semant le trouble au sein de la population. Qui plus est, l'insécurité a été exacerbée par des attaques des

groupes armés non identifiés ici et là dans le pays, des discours d'incitation à la violence et des actes d'intimidation et menace de mort des personnes.

### ***II.1.1.Des exactions des Imbonerakure***

1- En date du 13 avril 2020, vers 10 heures, au centre de négoce, sur la colline Muyange, zone et commune Bugenyuzi, province Karuzi, Gérard NKEZUBUMWE et Pie CIZA, membres du parti CNL, ont été encerclés, séquestrés et rançonnés par un groupe d'Imbonerakure dirigés par Moïse SUNZUGURU, Célestin CEUSI et Philibert NIMBONA de la colline Gashanga de la même commune. Selon des sources sur place, Gérard et Célestin ont été accusés respectivement d'avoir terni l'image du parti présidentiel, injurié les Imbonerakure lors des disputes de la veille pour le premier et d'avoir dénigré les élections collinaires ayant eu lieu au mois de mars 2020. Ils ont été contraints de payer sur place une certaine somme de 23.000 FBU pour leur libération.

D'autres cas se retrouvent dans la partie sur la situation politique et dans celle relative aux cas de torture, de traitements inhumains, cruels et dégradants.

### ***II.1.2. Des attaques des groupes armés non identifiés***

En date du 20 avril 2020, vers 23 heures, au centre Kibumbu, un groupe de plus de 20 personnes armées de fusils et de machettes ont pillé tous les produits contenus dans 10 boutiques dont l'une appartenait à l'association des enseignants de Kibumbu. Selon des sources sur place, les biens volés ont été transportés à bord d'un camion. Selon les mêmes sources, des veilleurs ont vu ces bandits et ont fui à cause de la peur puis ils ont alerté la police. Malheureusement celle-ci est intervenue tardivement.

### ***II.1.3. De l'incitation à la violence***

En date du 25 avril 2020, vers 9 heures, lors d'une réunion à l'intention de la population de la colline Muyange, zone et commune Bugenyuzi, province Karuzi, Cyprien HATEGEKIMANA, chef de cette colline a appelé tous les Imbonerakure à chasser tous les membres du parti CNL, en date du 21 mai 2020, si une fois le parti CNDD-FDD gagnait les élections du 20 mai 2020. Selon des sources sur place, les propos de ce chef de colline ont été formulés comme suit : *«Mbonerakure mwese, CNL igatsindwa, n'ukuvuga yuko kw'igenekerezo rya 21 Rusama 2020, Imbonerakure yose aho iva ikagera, n'ukuzindukira kungu zose z'aba CNL gutamba hanyuma nabo baze bamenye iyo banyikira. Imbonerakure izokwihenda igasiba canke ikigwaza nayo nyene ize imenye iyo ija »*. Ce qui signifie : *« Vous tous les Imbonerakure, si le parti CNL perd les élections, vous êtes tous appelés à vous réveiller tôt en date du 21 mai 2020 et vous rendre aux ménages des membres du parti CNL pour danser et ils sauront où s'enfuir. Un Imbonerakure qui s'absentera à cette activité ou qui fera le malade subira le même sort »*D'autres cas seront développés dans la partie suivante relative au contexte politique.

## **II.2. Du contexte politique.**

Dans le domaine politique, certains des actes que nous avons décrits dans la section précédente au niveau du contexte sécuritaire, trouvent leur origine dans l'intolérance politique. Ainsi, nous avons noté une intolérance politique caractérisée par des menaces et intimidations dirigées contre des membres du parti CNL, la destruction des permanences de ce parti, la chasse des membres de ce parti qui se solde souvent par le lynchage de ces derniers.

Les auteurs de ces barbaries sont les jeunes du parti CNDD-FDD qui agissent sans aucun contrôle.

Nous avons également enregistré beaucoup d'irrégularités à la veille et pendant la campagne électorale.

Enfin, la politique en milieu scolaire a repris malgré l'existence d'une loi qui interdit clairement ces activités dans les écoles.

### ***II.2.1. Des menaces et intimidations à l'endroit des membres du parti CNL***

1- Dans la nuit du 1<sup>er</sup> au 2 avril 2020, sur la colline et zone Murore, commune Busoni, province Kirundo, Gérard KABURO, chef de cette colline et Gilbert NDUWAYO, chef des Imbonerakure de ladite colline, accompagnés par des Imbonerakure ont dessiné à l'aide du sang une croix sur une porte d'une maison de Patrick HABAKURAMA, représentant du parti CNL sur cette colline. De plus, ils ont versé du sang dans la cour de son enclos. Selon des sources sur place, Patrick HABAKURAMA avait été informé d'une attaque et s'était caché dans ses champs. Depuis le 9 février 2020, Patrick avait fui son domicile vers Kirundo et le Gouverneur de la province Kirundo l'a fait retourner sur cette colline en date du 29 mars 2020. Le gouverneur a même mis en garde toute personne qui oserait malmenager d'autres membres des partis politiques.

2- En date du 5 avril 2020, de 6 heures à 9 heures du matin, plus de 100 Imbonerakure en tenues, bottines, et imperméables militaires et policières, venus des collines Bisiga et Kagoti de la zone Cindonyi, commune Marangara, province Ngozi et conduits par Jean Baptiste RWASA, responsable zonal des Imbonerakure, ont provoqué des membres du parti CNL des collines Runyankezi, Bugorora, Rukore et Gatanga de la commune Ntega, province Kirundo. Selon des sources sur place, ces Imbonerakure ont sillonné ces collines en cantonnant et en dansant tout près des ménages des membres du parti CNL.

3- Dans la nuit du 16 avril 2020, dans le quartier dénommé « Carrière », colline Cihonda, commune Gashoho, province Muyinga, des Imbonerakure de cette colline ont jeté des pierres sur des toits des maisons des membres du parti CNL. Selon des sources sur place, ces Imbonerakure voulaient démolir une maison louée pour servir de permanence collinaire dont l'ouverture officielle était prévue le 19 avril 2020. Désiré BIGIRIMANA, administrateur de la commune Gashoho et Ernest CITERETSE, responsable communal des Imbonerakure ont interdit aux membres du parti CNL l'ouverture de leur permanence.

### ***II.2.2. De la traque des mandataires du parti CNL***

En date du 13 avril 2020, à la permanence communale du parti CNDD-FDD, sise à Kajaga, tout près du bar Miami beach, en commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural, Elysée NINDORERA, secrétaire communal du parti CNDD-FDD à Mutimbuzi, a tenu une réunion aux représentants des Imbonerakure et des anciens combattants de ce parti à Mutimbuzi. Selon des sources sur place, à l'ordre du jour était inscrit un seul point qui est la traque des mandataires du parti CNL avant les élections du 20 mai 2020. Elysée

NINDORERA a ordonné aux participants de continuer à traquer ces mandataires du parti CNL à Mutimbuzi et a dit qu'une fois ces derniers sont tués, enlevés, arrêtés et emprisonnés, le parti CNDDFDD en commune Mutimbuzi aura beaucoup de voix aux élections du 20 mai 2020.

### *II.2.3.De l'intolérance politique.*

1- Dans la nuit du 4 avril 2020, sur la colline Cunyu, commune Buganda, province Cibitoke, une permanence du parti CNL de cette colline a été attaquée par des Imbonerakure de cette localité sur l'ordre d'un prénommé Rickman, chef communal des Imbonerakure et Mao, membre du comité des Imbonerakure en zone Gasenyi, commune Buganda. Selon des sources sur place, ces Imbonerakure ont effacé des écrits sur la permanence, ont démolé un mur et ont abîmé certains objets dont des chaises et des tables. Richman et Mao avaient organisé, dans la journée, vers 8 heures, une réunion à l'intention des Imbonerakure des collines Ruhagarika et Kaburantwa, dans les enceintes du stade de Buganda. Le mot d'ordre était de perturber les activités du parti CNL en vue de les désorganiser à l'approche des futures élections et de commencer le même jour par la colline Cunyu. Ils se sont convenus d'envoyer, chaque fois, des Imbonerakure venus d'autres localités dans les lieux à attaquer.

2- En date du 19 avril 2020, au cabaret de la colline Rwimbogo, commune Ntega, province Kirundo, Emmanuel RWASA, chef de zone Rushubije, membre du parti CNDD-FDD et 2 membres du parti CNL ont été blessés lors d'un affrontement entre des membres de ces deux partis. Selon des sources sur place, ces membres du parti CNL étanchaient leur soif après une réunion tenue à leur permanence communale à Ntega quand ils ont été attaqués par des Imbonerakure des collines Gatwe, Rwimbogo, Nyakibingo, Kanabugiri et Rushubije, en commune Ntega, province Kirundo. Ces derniers venaient d'une réunion organisée par Aimé NTWAZA, conseiller de l'administrateur de Ntega à l'intention d'Emmanuel RWASA, chef de zone Rushubije et Innocent MANIRAKIZA, ex-directeur de l'ECOFO Nyakibingo, au cours de laquelle il avait été décidé l'arrestation des membres du parti CNL. Après ces affrontements, ces autorités ont arrêté 4 membres du parti CNL tandis que 21 autres membres se sont réfugiés au chef-lieu de la province Kirundo.

3- En date du 22 avril 2020 soir, sur la colline Nyagoba, zone et commune Bugenyuzi, province Karuzi, Benjamin NKURUNZIZA, membre du parti CNL, a échappé de justesse à une attaque dirigée contre lui et menée par des Imbonerakure de cette colline. Selon des sources sur place, depuis ce jour, Benjamin NKURUNZIZA ne loge plus chez lui de peur d'être tué et sa maison est surveillée pendant la nuit par des Imbonerakure. Selon les mêmes sources, il a été informé que Blaise Pascal RIYAZIMANA, représentant du parti CNDD-FDD sur cette colline a donné un ordre aux Imbonerakure de l'éliminer en vue de faire peur aux autres membres du parti CNL de cette localité.

4- En date du 23 avril 2020, sur les collines Nyamivuma, Burarana, Matyazo et Kirima, commune Vumbi, province Kirundo, Etienne NSABIMANA de Burarana, Amédée NSEKERABANDYA de Nyagatovu, Ismaël MACUMI de Nyamivuma, les nommés

MPAWENAYO, VYAGOWE, KARENZO et Astere TOYI, tous membres du parti CNL ont été attaqués et blessés par un groupe de 18 Imbonerakure dont le prénommé Dismas, chef des Imbonerakure de la colline Kirima, Safari, NDURURUTSE, MIBURO, HAVYARIMANA, Jean Paul, NAHINGARUYE, GASUKU, NTAMBARA, GIFOBOGO, Muhamed, AHISHAKIYE, MANEKO, Egide, KADAFI, RUVURI, Venant NDAYISHIMIYE et MPABONYE. Selon des sources sur place, ces derniers revenaient d'une réunion de préparation de la campagne électorale à Burarana. Selon les mêmes sources, ces Imbonerakure étaient armés de machettes, de cailloux, de lances et de flèches. Selon les mêmes sources, ces victimes sont allées porter plainte auprès du Gouverneur de la province Kirundo et celui-ci leur a promis d'organiser une réunion de pacification.

#### *II.2.4.Des irrégularités à la veille et pendant la campagne électorale*

1-En dates du 20 et 23 avril 2020, des campagnes électorales ont été organisées et tenues par le parti CNDD-FDD en Mairie de Bujumbura et en province Kirundo. Ces campagnes électorales sont précoces parce que, selon le calendrier électoral annoncé par le CENI, les campagnes électorales devraient commencer le 27 avril 2020. En effet, en date du 23 avril 2020, dans toutes les zones de la Mairie de Bujumbura, des groupes de 3 à 5 Imbonerakure ont sillonné tous les quartiers porte à porte expliquant comment se dérouleraient les élections du 20 mai 2020. Selon des sources sur place, ces Imbonerakure étaient munis de cahiers de leur parti pour inscrire aussi de nouveaux adhérents. Selon les mêmes sources, ces Imbonerakure demandaient aussi aux passants de voter pour le candidat Evariste NDAYISHIMIYE. En province Kirundo, depuis le 20 avril 2020, des motos et des véhicules des membres du parti CNDD-FDD portaient des photos de la campagne électorale de ce parti. A titre exemplatif, deux motos dont l'une appartient à Thierry MWITONDE, directeur du lycée communal de Budahunga et l'autre au directeur du lycée communal de Buhevyi ainsi que des véhicules du sénateur Gérard NKEZABAHIZI, des administrateurs de Vumbi, Busoni et Gitobe portaient des photos d'Evariste NDAYISHIMIYE et de Pierre NKURUNZIZA avec des écrits " Tora Evariste NDAYISHIMIYE", ce qui signifie « votez pour Evariste NDAYISHIMIYE ». Ces campagnes ont constitué des irrégularités pour les élections de 2020.

2- Depuis le 20 avril 2020, des panneaux publicitaires sur lesquels se trouve la photo du candidat du CNDD-FDD aux élections présidentielles du 20 mai 2020 ont été implantés dans plusieurs localités du pays et surtout dans les bifurcations des routes se trouvant dans les chefs-lieux des provinces. Les écrits comme : «Elire le candidat Général Major Evariste NDAYISHIMIYE » sont lisibles sur ces panneaux. Alors que la date prévue pour le début de la propagande était le 27 avril 2020, cela constitue une irrégularité pour les élections prochaines.

3- Dans sa campagne électorale, le parti CNDD-FDD n'hésite pas d'utiliser les véhicules de l'Etat. En guise d'exemple, en date du 28 avril 2020, le CNDD-FDD a organisé la campagne électorale au chef-lieu de la province Bubanza. Les véhicules de l'Etat ont été utilisés pour déplacer des membres malgré l'interdiction de la CENI.

Signalons que certaines plaques de ces véhicules de l'Etat ont été couverts des effigies du parti, d'autres ont été simplement enlevés.

### **II.2.5. De la politique en milieu scolaire**

1- En date du 6 avril 2020, au Lycée communal Gasorwe, à l'ECOFO Rusimbuko et à l'ECOFO Kiryama II, des autorités scolaires et administratives dont Léonidas NZOBARANTUMYE (conseiller économique de l'administrateur), Dieudonné BANDYATUYAGA (Directeur de l'ECOFO Gasorwe II), Révérien NDINZURWANJE (Directeur du Lycée communal Gasorwe) et Liliane BAMUSONERE (enseignante au Lycée communal Gasorwe), Emmanuel NSHIMIRIMANA (Directeur de l'ECOFO Buringa) et Canésius SINZUMUSI (enseignant à l'ECOFO Bihogo II) et Jean Marie BAREKEBAVUGE (directeur et représentant communal des Imbonerakure), ont tenu des réunions à l'intention des élèves et des enseignants desdits établissements pour leur enseigner la politique et la haine ethnique. Selon des sources sur place, les porteurs du message étaient des cadres de la DCEFTP et/ou des écoles, membres du parti CNDD-FDD et certains étaient en uniforme dudit parti. Dans ces réunions, ils ont obligé que chaque participant doive connaître l'histoire de la libération et ont expliqué qu'un petit groupe d'une seule ethnie a dirigé le pays depuis l'époque coloniale puis a massacré, volé, privé de droits, marginalisé et essayé d'exterminer les ethnies opprimées jusqu'au jour où le mouvement CNDD-FDD a libéré le peuple. Pour eux, il faut donc lutter contre le retour de ce groupe.

2- En date du 25 avril 2020, à la permanence du parti CNDD-FDD en commune Nyanza-lac, province Makamba, des élèves du Lycée communal de Nyanza-Lac ont été sensibilisés de voter pour le parti CNDD-FDD. Selon des sources sur place, Thaddée NDAYISHIMIYE, directeur dudit Lycée et son préfet des études ont conduit tous les élèves vers cette permanence où ils leur ont enseigné et ordonné de voter pour le parti CNDD-FDD aux élections du 20 mai 2020. Rappelons que la loi n°1/19 du 10 septembre 2013 portant organisation de l'enseignement de base et secondaire interdit la politique en milieu scolaire.

### **II.3. Du contexte judiciaire.**

Dans le domaine judiciaire, nous releverons les cas d'arrestations arbitraires et de détentions illégales enregistrés au cours du mois d'Avril 2020 . Parmi ces personnes arrêtées, nombreuses sont des membres du parti CNL et d'autres sont recherchés par le SNR, les autorités administratives, la police ou le Parquet en collaboration avec les Imbonerakure : une véritable chasse à l'homme.

Nous mettrons également en exergue les cas des personnes enlevées et/ou portées disparues et les exécutions extrajudiciaires qui se commettent au su des autorités administratives et judiciaires, ces dernières se complaisant dans un silence inouï.

Enfin, le jugement du défenseur des droits humains Germain RUKUKI aura attiré notre attention.

### ***II.3.1. Des personnes arrêtées par des Imbonerakure, des agents du SNR et des administratifs***

1- En date du 1<sup>er</sup> avril 2020, sur la colline Bujondi, zone Mugeni, commune Kayogoro, province Makamba, des Imbonerakure ont arrêté Jackson TOYI, membre du parti CNL. L'ordre de l'arrêter a été donné par Fanuel RWANKO, responsable collinaire de ces miliciens. La victime est accusée de collecter des sommes d'argent pour le compte du parti CNL.

2- En date du 4 avril 2020, sur la colline Mayange, zone Bigina, commune Kayogoro, province Makamba, Jérôme NSANZURWIMO, Salvator NZEYIMANA, Richard MANIRAMBONA, Berchmans BIZINDAVYI et Gilbert NGOMIRAKIZA, tous membres du parti CNL, ont été arrêtés par des Imbonerakure sur ordre de Paul RWAJEKERA, chef de zone Bigina. Selon des sources sur place, ils ont été conduits au cachot du commissariat communal de police à Kayogoro et ils ont été accusés de collecter des contributions pour le compte de leur parti.

3- En date du 5 avril 2020, sur la colline Murehe, commune Mbuye, province Muramvya, Oswald NDAYISENGA, Aaron BARANYIZIGIYE, Tharcisse NIZIGIYIMANA et Jean Claude NDUWIMANA, tous membres du parti CNL et originaires de la même colline, ont été arrêtés par des Imbonerakure du comité mixte de sécurité. Selon des sources sur place, ces victimes ont été accusées d'avoir tenu une réunion clandestine la veille, vers 20 heures, chez Innocent NIYONDERETSE qui était en possession d'une liste de mandataires du parti CNL pour les élections de 2020. Selon les mêmes sources, en date du 10 avril 2020, ils ont été conduits à la prison de Muramvya après avoir été détenus au commissariat communal de police de Mbuye.

4- En date du 6 avril 2020, sur la colline 15<sup>ème</sup> transversale Maramvya (samariri 2), zone Maramvya, commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural, Elie NAHAYO, Daniel NDAYIZIGA, Jean Bosco KUBWAYO, Fulgence HABARUGIRA, Célestin NZEYIMANA et Françoise KANKUNDIYE, membres du parti CNL ont été arrêtés par Joe Dassin NKEZABAHIZI, responsable communal du SNR à Mutimbuzi accompagné par Marcel NIYONKURU, commissaire communal de police à Mutimbuzi et des Imbonerakure de cette localité. Selon des sources sur place, ces victimes ont été arrêtées après avoir participé à l'ouverture de la permanence du parti CNL sur cette colline. Ces victimes ont été conduites, le même jour, d'abord au BSR puis au cachot de la Brigade de Gatumba. En date du 9 avril 2020, vers le soir, elles ont été transférées à la prison de Mpimba à Bujumbura Mairie.

5- En dates du 6 et 7 avril 2020, sur la colline Cunyu, commune Buganda, province Cibitoke, 7 membres du parti CNL ont été arrêtés par des Imbonerakure. Selon des sources sur place, dans la nuit du 6 avril 2020, ces Imbonerakure ont attaqué une permanence du parti CNL gardée par ses membres et y ont capturé 3 membres de ce parti qui ont été conduits au cachot de la commune Buganda. En date du 7 avril 2020, des Imbonerakure ont arrêté 4 autres membres du parti CNL.

Le même jour, tous les 7 dont les nommés NYANGOMA, NDAYAMBAJE et le prénommé Joseph ont été transférés au cachot du commissariat provincial de Cibitoke.

6- En date du 7 avril 2020, sur la colline Rutegama, commune Giheta, province Gitega, Jean NZISABIRA, chef de cette colline, membre du parti CNL, a été arrêté par la police et conduit au cachot communal de police à Giheta. Selon des sources sur place, en date du 1<sup>er</sup> avril 2020, le conseil communal l'avait suspendu de ses fonctions avec Gérard BIGIRIMANA, chef de colline Muremera, membre du parti CNL. Selon les mêmes sources, ils étaient accusés par ce conseil d'insubordination à leurs supérieurs hiérarchiques mais dans leurs dossiers, il est écrit refus de cotisation sur leurs collines et incompétence.

7- En date du 7 avril 2020, Boniface NTAGUZWA, responsable administratif de la colline Kivumu a été arrêté par la police sur la colline Kivumu, commune Mugamba, province Bururi. La victime est soupçonnée de collaborer avec un groupe d'hommes armés qui serait dans la localité. Selon des sources locales, dans la journée du 6 avril, des coups de feu ont été entendus dans cette localité. Il est accusé de collaborer avec les ennemis de la paix du fait qu'il n'a pas informé la hiérarchie ; ce que nie la victime.

8- En date du 7 avril 2020, des agents de la police ont arrêté Salvator NZEYIMANA, Jérôme NSANZURWIMO, Berchmans BIZINDAVYI, Richard MANIRAMBONA et Gilbert NGOMIRAKIZA dans la zone Bigina, commune Kayogoro, province Makamba. Des proches rapportent que les 5 hommes sont tous des membres du parti CNL. Ils sont accusés de collecter des fonds destinés aux activités de leur parti et ont été conduit directement au cachot communal.

9- En date du 8 avril 2020, vers 6 heures du matin, sur la colline, zone et commune Buhiga, province Karuzi, le nommé Mudiri, âgé de 40 ans, commerçant, membre du parti CNDD-FDD, a été arrêté et conduit au cachot de la commune par des policiers sous l'ordre de l'OPJ nommé Masabo. Selon des sources sur place, la victime avait eu une dispute, la veille vers 19 heures dans un cabaret appelé « Chez maman Bella » avec Fabien MBARUSHIMA, membre du parti CNDD-FDD et vice-président du conseil communal. La victime a été relâchée le même jour vers 18 heures après avoir payé une somme de 35.000 FBU sans quittance en lui disant que c'est pour l'OBR et d'aller acheter des boissons à tous ceux qui étaient au cabaret lors des disputes pour dédommagement. Il a payé une facture de 115.000 FBU.

10- En date du 9 avril 2020, vers 9 heures, sur la colline Munanira, commune Musigati, province Bubanza, Amissi DUSHIMWENIMANA, Jérôme BUCUMI et Richard NIMBESHAHO, tous membres du parti CNL, ont été arrêtés par un groupe d'Imbonerakure accompagnés par un prénommé Domitien, chargé des projets de la commune Musigati. Selon des sources sur place, les victimes se rendaient à une réunion du parti CNL sur la colline Ruziba, commune Musigati, province de Bubanza et elles ont été accusées d'enseigner l'idéologie du parti CNL illégalement.

Selon les mêmes sources, elles ont été conduites au cachot du poste de police de Musigati avant d'être transférées au cachot du commissariat provincial de police de Bubanza.

11- En date du 9 avril 2020, sur la 15<sup>ème</sup> transversale Maramvya, zone Maramvya, commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural, Thierry NTABANGANA, membre du parti CNL, a été arrêté par Gaston SINGORA, chef de zone Maramvya en même temps responsable zonal des Imbonerakure. Selon des sources sur place, Thierry NTABANGANA a été accusé par ce chef de zone de ne pas vouloir adhérer au parti CNDD-FDD. La victime a été incarcérée au cachot du poste de police de la même zone. En date du 14 avril 2020, ce chef de zone a fait sortir Thierry NTABANGANA du cachot et l'a embarqué sur une moto avec un Imbonerakure du nom de NSHIMIRIMANA alias Shimwe vers le bureau de la commune Mutimbuzi. Là, Thierry a été remis à Joe Dassin NKEZABAHIZI, responsable du SNR à Mutimbuzi qui l'a embarqué à bord d'un véhicule avec immatriculation de la RDC vers le cachot du parquet de Bujumbura rural à Kabezi.

12- En date du 12 avril 2020, vers 19 heures, sur la colline Muyange, zone et commune Bugenyuzi, province Karuzi, Jean Paul NIYOMWUNGERE et Evariste NKURUNZIZA, membres du parti CNL, ont été blessés sur la tête par des Imbonerakure. Selon des sources sur place, 12 membres du parti CNL partageaient la bière dans un cabaret pour célébrer la fête pascale lorsqu'ils ont été attaqués et battus par une quarantaine d'Imbonerakure armés de gourdins et de bâtons, dont Pontien NIYONGABO, Evariste KANYESHAMBA, Pacifique NDUWAYO, Gérard MUNYANEZA, YAMUREMYE et Bosco NINDABIRA, tous de la colline Muyange et ce dernier portait une tenue d'exercice, un tricot et des bottes militaires. Ces Imbonerakure ont appelé le commissaire provincial de police prénommé Donatien qui a ordonné l'arrêt des bagarres et a directement arrêté 3 membres du parti CNL qui sont Georges NIZIGIYIMANA, représentant collinaire de ce parti, son fils Jean Bosco NDAYAMBAJE et son gendre Jean Baptiste HAVYARIMANA. Ces derniers ont été conduits au cachot du commissariat provincial de police. Au cours de cette même attaque, ces Imbonerakure ont volé une somme de 45.000 FBU et 2 téléphones portables appartenant aux membres du parti CNL. Tous ces Imbonerakure n'ont pas été inquiétés.

13- En date du 13 avril 2020, vers 20 heures, sur la colline, zone et commune Gitaramuka, province Karuzi, Tite CEUSI, représentant zonal du parti CNL, a été arrêté à son domicile et conduit au cachot de la commune par Manassé BAZISHAKA alias Ruhombo, chef de zone et représentant communal du parti CNDD-FDD, accompagné de Longin NTAKIRUTIMANA, Imbonerakure. Selon des sources sur place, Tite CEWUSI était accusé d'avoir tenu une réunion illégale. En date du 15 avril 2020, il a été transféré au commissariat provincial de police avant d'être libéré en date du 17 avril 2020.

14- En date du 15 avril 2020, vers 11 heures, sur la colline Kayange, commune Musigati, province Bubanza, Joseph MANARIYO, représentant communal du parti CNL à Musigati, a été arrêté par des policiers du poste de police de la commune Musigati.

Selon des sources sur place, Joseph MANARIYO a été accusé de rébellion. La victime a été conduite et placée en garde à vue au cachot du commissariat provincial de police à Bubanza.

15- En date du 15 avril 2020, au centre Gitega, Médard KAZUNGU, natif de la colline Karago, zone Rweza, commune Ryansoro, province Gitega, a été arrêté par le responsable provincial du SNR à Gitega avant d'être conduit au cachot du commissariat provincial de police en cette même province. Selon des sources sur place, Médard KAZUNGU était venu participer à une réunion organisée par AJAP et avait envoyé un message téléphonique à Eric NIYOMWUNGERE, agent de la BRAGITA Gitega, voisin de sa colline natale pour lui informer qu'il avait un sac de vivres de la part de sa famille. Selon les mêmes sources, Eric était déjà arrêté et le message de Médard est parvenu au responsable du SNR qui détenait son portable.

16- En date du 16 avril 2020, vers 14 heures, au centre-ville de Karuzi, commune Buhiga, province Karuzi, Maître Emmanuel NAHISHAKIYE, avocat conseil et chargé du dossier de trois membres du parti CNL arrêtés, le 12 avril 2020, à Muyange, zone et commune Bugenyuzi, province Karuzi a été intimidé par le prénommé Donatien, commissaire provincial de police. Selon des sources sur place, l'avocat était chez le procureur pour suivre les dossiers de ses clients lorsque le commissaire est passé et lui a signifié qu'il pouvait subir le même sort ou même être éliminé s'il n'arrêtait pas de s'occuper des dossiers des membres du parti CNL.

17- En date du 16 avril 2020, sur la colline Kazayanga, zone Gitaza, commune Muhuta, province Rumonge, Ferdinand NIBIGIRA, membre du parti Sahwanya FRODEBU et le représentant zonal dudit parti ont été arrêtés par la police et détenus au cachot de police à Gitaza. Selon des sources sur place, ils ont été accusés d'avoir anticipé la campagne électorale en distribuant des cartes électorales de ce parti aux membres de ce parti sur la même colline.

18- En date du 16 avril 2020, sur la colline Buhogo, commune Nyabihanga, province Mwaro, Viateur CIZA, Prosper NDAYISENGA, Jean Bosco MANIRAKIZA et le prénommé Emmanuel, tous membres du parti CNL sur cette colline ont été arrêtés par des Imbonerakure de la colline Buhogo, accompagnés par ceux de la colline Miterama. Selon des sources sur place, ces 4 personnes ont été conduites au cachot communal de police à Nyabihanga, accusées de tenir une réunion clandestine. Selon les mêmes sources, ces Imbonerakure ont attaqué, arrêté et conduit au cachot de la police à Nyabihanga ces militants du parti CNL qui étaient en réunion sur la colline Buhogo. Ils ont été relâchés en date du 17 avril 2020.

19- En date du 19 avril 2020, Joseph MANARIYO, responsable communal du parti CNL a été arrêté par le Parquet accusé de « rébellion » en commune Musigati, province Bubanza. Signalons que ce militant faisait, jusqu'à cette date, le quatrième militant du CNL arrêté et détenu au mois d'avril 2020 dans cette commune.

20- En date du 19 avril 2020, vers 9 heures, sur la colline et zone Buringa, commune Gihanga, province Bubanza, Anne SINZUMUSI, représentante provinciale du parti MSD à Bubanza, résidant à la 5<sup>ème</sup> avenue à Buringa, a été arrêtée par Eric BINTUNIMANA, chef de poste de police se trouvant au pont de la rivière Mpanda, séparant la commune Gihanga de la province Bubanza et la commune Mutimbuzi de la province Bujumbura rural. Selon des sources sur place, cette dame a été appelée au téléphone par ce chef de poste lui disant que le commissaire provincial de police à Bubanza a besoin d'elle. Selon les mêmes sources, arrivée à ce poste de police, elle a été embarquée et conduite au cachot du commissariat communal par Philippe MANIRAMBONA, commissaire communal de police à Gihanga. Le mobile politique serait à la base de cette arrestation.

21- En date du 19 avril 2020, vers 12 heures, le même Eric BINTUNIMANA, chef de poste de police a arrêté Augustin MATATA, membre du parti CNL et chargé de la sécurité au parti CNL en commune Gihanga, province Bubanza. dans des conditions similaires à celles du cas précédent.

22- En date du 22 avril 2020 matin, au quartier Nyakabiga II, zone urbaine de Nyakabiga, commune Mukaza, Bujumbura Mairie, 15 personnes ont été arrêtées et embarquées à bord d'un camion de la police par des policiers et des militaires après une fouille perquisition. Selon des sources sur place, ces victimes ont été accusées d'irrégularités diverses dont le non enregistrement dans les cahiers de ménages et le manque de la carte nationale d'identité. Selon les mêmes sources, 5 parmi ces victimes ont été relâchées en cours de route après avoir donné une rançon à ces policiers tandis que les autres ont été libérés du cachot du BSR après avoir payé une amende de 10.000 FBU versée sur les comptes de la Mairie.

### ***II.3.2. Des personnes enlevées et/ou portées disparues***

1. En date du 29 mars 2020, sur la colline Gacu, commune et province Kayanza, Claudine NSENGIYUMVA, âgée de 16 ans, élève en 6<sup>ème</sup> année à l'ECOFO Kavumu dans la même commune, fille de Léonidas NTAHOMPAGAZE, est portée disparue. Selon des sources sur place, certains voisins ont vu cette jeune fille au niveau de la localité appelée Gikombe, située entre les collines Gacu et Kavumu, le même jour dans l'après-midi. Selon les mêmes sources, cette fille était accompagnée d'une femme qui disait vouloir lui donner du travail. Les parents de cette fille ont cherché partout sans succès.

2. En date du 3 avril 2020, dans l'après-midi, sur la route Rumonge-Bujumbura, au niveau du camp chinois, commune Kabezi, province Bujumbura rural, Côme NIYONGABO surnommé Nimenya, retraité, ex-FAB, natif de la colline Jimbi, commune Kibago, province Makamba, a été enlevé par des militaires du camp chinois sur l'ordre du Major Gilbert MANIRAKIZA, chargé du renseignement militaire au bataillon support du camp Mabanda. Selon des sources sur place, Côme NIYONGABO a été sorti d'un véhicule de

transport en commun de marque Toyota, type Hiace en provenance de Makamba au moment où il se rendait en Mairie de Bujumbura.

3. En date du 16 avril 2020, Rémy HAKIZIMANA, responsable des jeunes du parti CNL en commune Giharo de la province Rutana, a été enlevé alors qu'il venait du chef-lieu de la province Rutana vers la commune Giharo. Rémy HAKIZIMANA a pris un véhicule de marque Toyota, type Probox qui se rendait à l'usine SOSUMO se trouvant dans cette commune. Arrivé en zone Muzye où il devrait s'arrêter, le chauffeur a plutôt accéléré et a pris la direction de la province Makamba, province voisine de celle de Rutana. Les membres de sa famille cet enlèvement par un message téléphonique que la victime a pu faire passer avant que son téléphone ne lui soit confisqué. Les membres de sa famille ont cherché partout sans pouvoir le retrouver.

### ***II.3.3. Des exécutions extrajudiciaires***

En date du 15 avril 2020, vers 6 heures du matin, sur la colline Rubanga, commune Matana, province Bururi, une opération contre le domicile de Pascal NINGANZA alias Kaburimbo, ancien militaire, a été menée par des policiers venus de Makamba sous le commandement du commissaire régional sud, OPC1 Thaddée BIRUTEGUSA, officier ex-FAB promu au grade de Général le 1<sup>er</sup> juillet 2019 pour mérite exceptionnel. La police a exécuté Pascal NINGANZA après l'avoir arrêté, ligoté et interrogé à son domicile. De plus, 2 employés de Kaburimbo, Désiré CIZA et le nommé RIYAZIMANA ont également été exécutés au même moment. Selon des sources sur place, cet assassinat a eu lieu après une réunion tenue, la nuit du 14 avril 2020, par le commissaire régional, OPC1 Thaddée BIRUTEGUSA au chef-lieu de la commune Rutovu à laquelle participaient quelques policiers du commissariat de police région sud et ceux du commissariat provincial de Bururi. Selon les mêmes sources, cette même nuit, ces derniers se sont, par la suite, dirigés chez NINGANZA à Matana et ils ont encerclé sa maison. Vers 6 heures du matin, ils se sont introduits à l'intérieur de sa maison. Pascal NINGANZA alias Kaburimbo est descendu du plafond où il s'était caché après exécution de ses employés.

Après l'exécution de Kaburimbo et ses employés, ces policiers ont pillé sa maison, ont volé dans les boutiques et se sont servi de la bière. Toutes ces personnes ont été directement mises dans un véhicule du type probox d'un chef de poste de police à Matana puis conduites vers une fosse commune qu'ils avaient creusée dans la localité.

Ce crime était commandité par Révérien NDIKURIYO, l'actuel Président du Sénat burundais et originaire de la province Makamba, au sud du pays. Pascal NINGANZA alias Kaburimbo était vivement recherché par Révérien NDIKURIYO. Ce haut cadre du pays et élu du peuple avait mis à la disposition 5 millions de francs burundais (équivalent d'environ 2.500 dollars américains) à toute personne qui lui ramènerait la tête de Kaburimbo, vivant ou mort. Il avait plusieurs fois répété ces propos, notamment en commune Matana de la province Bururi, en province Makamba, en province Kayanza et récemment le 11 septembre 2019, en commune Marangara de la province Ngozi dans une

réunion avec les élus locaux. Il a même appelé la population au meurtre des personnes qui menacent la sécurité. Cela montre qu'il s'agit d'un assassinat longtemps prémédité et mis en exécution par le Président du Sénat burundais.

#### ***II.3.4. Du jugement du défenseur des droits humains Germain RUKUKI***

En date du 24 avril 2020, l'activiste Germain RUKUKI, ex-employé de l'ACAT Burundi a comparu devant la Cour Suprême de Bujumbura. Ses avocats ont plaidé pour une libération. Rappelons qu'en Juillet 2019, l'activiste Germain RUKUKI avait été condamné à 32 ans de prison par le Tribunal de Grande Instance. L'ex employé de l'ACAT Burundi est resté dans sa cellule à la prison de Ngozi. Lors de l'audience, ses défenseurs ont mis en inscription des manquements au droit ainsi que des vices de procédure. L'activiste a été accusé de participation à un mouvement insurrectionnel. Les avocats ont demandé la libération provisoire ou conditionnelle de leur client. La décision est attendue dans 60 jours depuis la date de l'audience.

*Bref, au moins 95 personnes ont été arrêtées arbitrairement et détenues illégalement, au moins 3 personnes ont été enlevées et portées disparues et 3 autres ont été exécutées sommairement.*

## **II.4. Du contexte social**

### ***II.4.1. De l'évolution et de la gestion sanitaire de la pandémie de covid-19 au Burundi***

Depuis le début de la campagne pour les élections présidentielles du 20 mai 2020, le ministère de la santé ne dit plus rien à propos des cas de COVID-19 au Burundi. Certes, 18 personnes ont déjà été testées positives depuis le déclenchement de cette pandémie au Burundi dont 10 malades, 7 guéries et 1 mort survenu le 11 avril 2020.

Cette situation est telle que des personnes qui continuent à être mis en quarantaine dans les hôtels où elles sont sous observation et soumis à des tests de ce virus, sont finalement séquestrés suite au manque de frais pour payer leur séjour forcé dans ces hôtels. A titre exemplatif, 4 personnes qui étaient en quarantaine à l'hôtel Nazareth de Kobero en province Muyinga ont été par la suite, détenues au cachot de Kobero suite à l'impossibilité de payer les frais d'hôtel tandis que 6 des 15 personnes en quarantaine dans des hôtels de la ville de Kirundo qui devraient rentrer dans leurs familles en date du 18 avril 2020 parce qu'elles avaient été testées négatives au covid- 19 n'avaient pas, jusque dans l'après-midi du 17 avril 2020, encore la permission de rentrer parce qu'elles avaient manqué 728.000 FBU représentant les frais de séjour dans ces hôtels.

Malgré cette augmentation du nombre de cas positifs, le gouvernement n'a jusqu'ici pris des mesures fortes pour contrecarrer cette pandémie : le Burundi ne dispose qu'un seul centre reconnu par les autorités burundaises disposant des moyens et des compétences pour diagnostiquer le virus du COVID-19 qui est l'INSP. De plus, jusqu'à ce jour, les mesures de prévention annoncées par le Ministère de la Santé Publique et de la Lutte contre le Sida sont le lavage des mains à l'eau propre et au savon ou à l'eau chlorée. Le

Gouvernement a fermé aussi l'aéroport international Melchior Ndadaye mais la circulation sur tout le territoire est observable de même que l'organisation des événements publics et des meetings politiques pour la campagne électorale.

#### ***II.4.2. De la liberté de la presse***

En date du 9 avril 2020, sur la colline Rukuba, zone Kiyenzi, commune Kanyosha, province Bujumbura rural, un journaliste de la radio Isanganiro Jean Marie Vianney NGENDAKUMANA et son chauffeur Saïdi RUKUNDANEZA ont été séquestrés par des Imbonerakure qui ont aussi dégonflé des pneus de leur véhicule. Selon des sources sur place, le journaliste commençait ses enquêtes quand un groupe d'Imbonerakure dirigés par un certain Ezéchiel est venu et lui a posé des questions en l'intimidant. Les habitants sont venus au secours et les Imbonerakure ont fui. Jean Le journaliste et son chauffeur s'étaient rendus sur cette colline pour mener un reportage sur un ménage d'un militant du parti CNL, Juvénal HICUBURUNDI, attaqué dans la nuit du 8 avril par des gens vêtus de longs manteaux, soupçonnés d'être des Imbonerakure.

### **III. DES ATTEINTES AU DROIT A LA VIE ET A L'INTEGRITE PHYSIQUE DE L'HOMME.**

#### **III.1. Présentation générale**

Tout au long du mois d'avril 2020, des cas d'atteinte au droit à la vie et à l'intégrité physique en termes de personnes tuées et blessées ont été enregistrés à travers plusieurs localités du pays , comme par le passé.

La chasse aux membres du parti CNL se solde souvent par des morts. De même, les attaques organisées par les Imbonerakure à l'endroit des membres du parti CNL en ajoutent au nombre de morts et de blessés. Malheureusement, l'engagement des autorités tant administratives que politiques à juguler le fléau n'est pas visible.

*Voici certains cas :*

1- En date du 29 mars 2020, sur la sous colline Musabiko, colline Kampezi, zone Mahwa, commune Ryansoro, province Gitega, Bosco NGABIRANO, membre du parti CNL, originaire de la colline Rutoke, zone Condi, commune Rutovu, province Bururi, a été tué à coups de machettes par des Imbonerakure. Après le forfait, ils lui ont coupé aussi sa langue. Selon des sources sur place, la victime étanchait sa soif dans un bistrot de la zone Mahwa à côté d'un groupe d'Imbonerakure. Au moment où ces derniers ont commencé à scander des chansons du parti CNDD-FDD, Bosco NGABIRANO a, lui aussi, commencé à entonner des chansons de son parti et il a eu des menaces. Tentant de s'enfuir, il a été arrêté par des Imbonerakure, Vianey MANIRAKIZA, Donatien CIZA, Gode NTIGOHEKA et le prénommé Bienvenu, tous dirigés par leur chef Elie NIMUBONA. L'ordre de l'arrêter et de l'exécuter a été donné par Seconde NDAYISENGA, Administrateur de la commune Ryansoro. Selon les mêmes sources, le cadavre a été conduit à la morgue du

CDS de Mahwa. La victime a été enterrée en date du 2 avril 2020, vers 17 heures 30 minutes, sur l'ordre de l'administrateur de Ryansoro et du Gouverneur de Gitega en l'absence des membres de sa famille. Ces derniers avaient refusé de l'inhumer aussi longtemps que les auteurs du crime n'étaient pas arrêtés.

2- En date du 31 mars 2020, au quartier Kizingwe-Bihara, zone urbaine de Kanyosha, commune Muha, Bujumbura Mairie, Japhet BIZIMANA, Imbonerakure, a été fusillé par des personnes non identifiées. Selon des sources sur place, Japhet BIZIMANA était ancien combattant de l'ex-mouvement armé PALIPEHUTU-FNL. Il était connu pour des actes de persécutions des membres de l'opposition y compris ses anciens compagnons de lutte.

3- En date du 1<sup>er</sup> avril 2020, sur la colline Minyago, zone Buhoro, commune Bwambarangwe, province Kirundo, Damien KAZUNGU alias Bonane, âgé de 49 ans et son fils Ézéchiel DUSABE, âgé de 23 ans, lauréat des humanités générales, tous membres du parti CNL, ont été tués par des Imbonerakure. Selon des sources sur place, en date du 31 mars 2020, Damien BONANE est rentré sur sa colline en provenance de la Tanzanie et des responsables collinaires lui ont refusé d'accéder à son domicile en l'obligeant d'aller se faire dépister du Covid-19 au district sanitaire de Bwambarangwe. Selon les mêmes sources, il a accepté d'aller se faire dépister et son fils l'a accompagné. Arrivés sur la colline Minyago, ils ont été arrêtés par des Imbonerakure en ronde nocturne et ils les ont exécutés sur le champ. La police a confirmé l'arrestation de 5 personnes suspectes parmi ces Imbonerakure pour des raisons d'enquête.



*Sur nos deux images : le corps de Damien KAZUNGU et celui de son fils Ezéchiel DUSABE*

4-En date du 4 avril 2020, le corps sans vie d'un militaire surnommé Shehe, de la position militaire de Kagaragara sise à Rukoko a été retrouvé dans la forêt de la Rukoko par des pêcheurs. Selon des sources sur place, le corps de la victime présentait des blessures au visage et au cou. Ce militaire avait été vu pour la dernière fois en date du 2 avril 2020, vers 20 heures, sur la colline et zone Buringa dans un bar appelé «Sport bar». Selon les mêmes sources, quatre personnes travaillant dans ce bar à savoir Lucienne, Floris, Nyangoma et Juvénal MANIRAKIZA ont été arrêtées et conduits à la brigade de Gihanga pour enquête.

5-Dans la nuit du 4 au 5 avril 2020, vers 17 heures, sur la sous colline Gashirwe, colline Gitaramuka, zone Kivoga, commune et province Rutana, le nommé SINARINZI, âgé de 49 ans, commissionnaire dans le commerce de vaches a été tué à coups de bâton par des Imbonerakure. Selon des sources sur place, SINARINZI a été accusé d'être voleur de vaches.

Les mêmes sources ont indiqué que Musihiri et Shundu, tous Imbonerakure, ont été arrêtés et détenus au cachot de poste de police de Rutana pour des raisons d'enquête.

6- En date du 6 avril 2020, le corps sans vie de Laurent NICAYENZI, membre du parti CNL et agent de sécurité à la permanence nationale de ce parti a été retrouvé sur la colline Karindo, commune Kinyinya, province Ruyigi. Selon des sources sur place, la victime avait été enlevée, en date du 26 mars 2020, tout près de la station City Oil, au quartier Kigobe, commune Ntahangwa, Bujumbura Mairie, et embarquée à bord d'un véhicule de type TI immatriculé B 5848 A vers une destination inconnue. Selon les mêmes sources, la victime avait été fusillée et elle a été enterrée le même jour.

7- Dans la nuit du 6 au 7 avril 2020, vers 2 heures, dans les marais de Cumva et Rugero, sur la colline Cumva, zone Gikuyo, commune et province Kirundo, un membre d'un groupe d'hommes armés de couteaux non identifiés qui venaient d'attaquer des veilleurs d'un poulailler appartenant à Louis NZOJIBWAMI a été tué à coups de machette par la population. Selon des sources sur place, en fuyant, la victime a été capturée par la population qui était venue secourir ces veilleurs et elle a été lynchée sur le champ.

8- En date du 8 avril 2020, sur la colline Kagoma, zone Rweza, commune Vyanda, province Bururi, un corps sans vie de Grégonie NDAYISABA, veuve, a été retrouvée allongée sur son lit dans sa maison. Selon des sources sur place, la victime a été tuée égorgée dans la nuit du 7 avril 2020. Selon les mêmes sources, son corps présentait des blessures au niveau des mâchoires. En date du 9 avril 2020, la police et l'administration communale de Vyanda sont arrivées sur les lieux pour mener des enquêtes. Les enquêteurs n'ont pas vu des traces de sang dans la maison de la victime ; ce qui laisse supposer que ladite dame aurait été tuée dans un autre endroit et qu'après son corps a été déposé dans sa maison.

9- En date du 8 avril 2020, sur la colline Mufumya, commune Butaganzwa, province Kayanza, une bagarre a éclaté entre les jeunes du parti CNL et les jeunes du parti au pouvoir, les Imbonerakure. Selon une source sur place, 1 Imbonerakure est mort sur place et 2 d'entre les jeunes du parti CNL ont été grièvement blessés et ont été évacués vers une structure sanitaire. La police a arrêté une trentaine de membres du CNL soupçonnés d'avoir participé dans cette bagarre qui a coûté la vie à un Imbonerakure.

10- En date du 9 avril 2020, le matin, sur la colline et zone Kananira, commune Tangara, province Ngozi, le corps sans vie de Pélagie SINZOBATOHANA a été retrouvé dans sa maison. Selon des sources sur place, la victime avait légalement divorcé avec son mari. Les mêmes sources ont indiqué que l'ex-conjoint et le beau-père de la victime ont été arrêtés par la police pour des raisons d'enquête.

11- En date du 11 avril 2020, sur la colline Gahororo, commune Kiremba, province Ngozi, Gratien COYIREMEYE, membre du parti CNDD-FDD, Il a été tué par des personnes non identifiées. D'après une source locale, Gratien COYIREMEYE rentrait chez lui quand il a été attaqué. Sa tête a été fracassée à l'aide de gourdins et il a reçu plusieurs coups de poignards. Selon la même source, 10 personnes des partis d'opposition ont été arrêtées pour question d'enquête.

12- En date du 11 avril 2020, vers le matin, à la 2<sup>ème</sup> transversale, sur la colline Ndava, commune Buganda, province Cibitoke, 2 corps en décomposition d'hommes non identifiés ont été retrouvés par des habitants qui se rendaient aux champs. Selon des sources sur place, les 2 corps étaient attachés et enveloppés dans une moustiquaire. Selon les mêmes sources, l'administrateur communal de Buganda a ordonné l'inhumation rapide des corps sans mener d'enquête.

13- En date du 16 avril 2020, vers 5 heures du matin, au quartier Kiyange I, zone Buterere, commune Ntahangwa, Bujumbura Mairie, le corps sans vie du prénommé Célestin, chauffeur de taxi de type probox immatriculé JA 8371, père d'un enfant, habitant en zone urbaine de Kanyosha, a été retrouvé non loin des maisons d'habitation et d'une position policière. Selon des sources sur place, sur ce corps était posée une grosse pierre à la poitrine et la victime avait des blessures montrant qu'elle avait été tuée étranglée. Selon les mêmes sources, le corps de la victime a été récupéré par des policiers à bord d'une ambulance policière et conduit à la morgue de l'hôpital Roi Khaled. Six sentinelles veillant sur des chantiers des maisons en construction dans la localité ont été arrêtés par la police pour des raisons d'enquête.



14- En date du 13 avril 2020, un enseignant en zone Ntamba, commune et province Bubanza, résident sur la colline Buhororo, à un endroit communément appelé « Matonge » dans la même commune et même province est mort suite à un empoisonnement. Selon des sources sur place, cet enseignant était dans un cabaret appelé « KU MUCO » se trouvant à quelques mètres du parking des véhicules allant de Bubanza vers Bujumbura. Il partageait un verre avec un membre influent du parti FRODEBU. Il a alors consommé une viande empoisonnée. Les mêmes sources ont indiqué que c'est ce membre du FRODEBU qui aurait commandité l'empoisonnement. Des raisons politiques seraient derrière cet empoisonnement.

15- En date du 18 avril 2020, un corps sans vie d'une personne non identifiée a été découvert sur la 4<sup>ème</sup> avenue n°1, quartier Mutakura, zone Cibitoke, commune Ntahangwa, Bujumbura Mairie. L'administration a décidé l'enterrement direct de ce corps sans faire des enquêtes pour identifier le corps et les mobiles de cet assassinat.

16- En date du 19 avril 2020, sur la colline Budahunga, zone Mukenke, commune Bwambarangwe, province Kirundo, le prénommé Raphaël, membre du parti CNL a été tué à coup de bâton par des jeunes du parti au pouvoir. Selon une source locale, la victime a été accusée par des Imbonerakure d'avoir tué une vache d'un voisin par du poison.

*Bref, au moins 18 personnes ont été tuées et 32 autres ont été blessées au cours du mois d'avril 2020.*

## II.2. Tableau synthèse de la répartition des cas d'atteintes au droit à la vie et à l'intégrité physique par province et par catégories d'auteurs.

Catégories d'auteurs Localité	Militaires		Policiers		Civiles		Groupes armés		Non Identifiés		Total	
	T	B	T	B	T	B	T	B	T	B	T	B
Bubanza	1	0	0	0	1	2	0	0	0	3	2	5
Bujumbura Mairie	0	0	0	0	0	0	0	0	3	0	3	0
Bujumbura Rurale	0	0	0	0	0	2	0	0	0	0	0	2
Bururi	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0
Cankuzo	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Cibitoke	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	2	0
Gitega	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1	0
Karusi	0	0	0	0	0	5	0	0	0	0	0	5
Kayanza	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1	0
Kirundo	0	0	0	0	4	13	0	0	0	0	4	13
Makamba	0	0	0	0	0	3	0	0	0	0	0	3
Muramvya	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1
Muyinga	0	0	0	0	0	3	0	0	0	0	0	3
Mwaro	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Ngozi	0	0	0	0	1	0	0	0	1	0	2	0
Rumonge	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Rutana	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1	0
Ruyigi	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0
<b>Total</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>9</b>	<b>29</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>7</b>	<b>3</b>	<b>18</b>	<b>32</b>

#### **IV. DES CAS DE TORTURE ET DE TRAITEMENTS INHUMAINS, CRUELS ET DEGRADANTS.**

Au cours du mois d'avril 2020, au moins 16 cas de traitements inhumains, cruels et dégradants ont été enregistrés à travers différentes localités du pays par nos observateurs des droits humains. Mais cela ne signifie pas que ce sont les seuls cas car plusieurs personnes subissent des actes de torture, de traitements inhumains, cruels et dégradants dans des cachots clandestins et au SNR et ne sont jamais identifiés.

*Ces cas sont emblématiques:*

1- En date du 30 mars 2020, vers 23 heures, sur la colline Rwingoma, zone et commune Buhiga, province Karuzi, un homme prénommé Paul, âgé de 40 ans et sa concubine Jacqueline NDIKUMANA, âgée de 29 ans, ont été tabassés par Juvénal SAHABO, chef de dix ménages et Christophe NGEZAHAYO, tous Imbonerakure. Selon des sources sur place, ces victimes ont été accusées d'avoir donné une seule bouteille de vin de banane en guise de demande de pardon pour leur union illégale. Le matin du 31 mars 2020, les voisins ont trouvé cette femme dans un état critique et l'ont conduite à l'hôpital Buhiga où elle a été hospitalisée. Juvénal SAHABO a été arrêté par la police en date du 31 mars 2020 et a été placé en garde à vue au cachot de la police tandis que Christophe a fui.

2- En date du 5 avril 2020, sur la colline et zone Bigina, commune Kayogoro, province Makamba, Donatien HAVYARIMANA, Léonidas NDUWIMANA et Léopold NDAYISHIMIYE, tous membre du parti CNL, ont été tabassés et blessés par des Imbonerakure accompagnés par Prospère GAKIZA, un des élus collinaires de Bigina. Selon des sources sur place, les victimes étaient accusées de faire la propagande pour le compte du parti CNL.

3- En date du 5 avril 2020, sur la 15<sup>ème</sup> transversale, zone Maramvya, commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural, Emile KARENZO et Jean François NTAWUYANKIRA, membres du parti CNL, ont été tabassés et blessés par des Imbonerakure de la localité qui les ont trouvés chez eux. Selon des sources sur place, les victimes ont été accusées d'avoir participé aux festivités d'ouverture des permanences du parti CNL en zone Buterere en date du 4 avril 2020. Selon les mêmes sources, ces victimes sont allées se faire soigner au CDS de la localité et y ont été gardées par des policiers sur l'ordre de Marcel NIYONKURU, commissaire communal de police à Mutimbuzi qui venait d'arrêter 6 autres membres dudit parti.

4- En date du 5 avril 2020, sur la colline Marembo, commune Gitobe, province Kirundo, 2 enseignants de l'ECOFO Bigwa, le nommé NKERAKUYISABA, Claver MURINDANGABO et leur voisin Sultan KWIZERA, tous membres du parti CNL, ont été battus et blessés par les Imbonerakure venus des collines Ruhongore, Kivumu, Baziro et Gihinga, dirigés par Jean Bosco NAHIMANA, président collinaire du parti CNDD- FDD accompagné du chef des Imbonerakure de cette colline Patrice NGURUBE et Téléphore NYABENDA, moniteur agricole collinaire. Ces agresseurs ont commencé à détruire leurs

maisons par des jets des pierres sur les fenêtres et les portes. Selon des sources sur place, les victimes ont été accusées de faire adhérer plusieurs membres du parti CNDD-FDD dans le parti CNL. Après, la colline Marembo, ils se sont rendus sur la colline Kivumu au petit centre de Bwokerezo vers 22 heures. Arrivés sur cette colline, ils ont attaqué un domicile d'Eric NSENGIYUMVA, aussi membre du parti CNL par des jets des pierres sur sa maison. L'objectif était de le contraindre à sortir mais en vain. L'administrateur de cette commune, Innocent NZISABIRA a été alerté par téléphone par ces victimes pour les secourir mais il n'est pas venu.

5- En date du 5 avril 2020, vers 22 heures, sur la colline Kinama, zone et commune Gasorwe, province Muyinga, Adolphe MANARIYO et le nommé NDUWAYO ont été battus à l'aide des bâtons par un groupe d'Imbonerakure dirigés par le dénommé NSAMIRIZI, représentant collinaire du parti CNDD-FDD et Sébastien MISAGO, chef de la sous-colline Kinama. Selon des sources sur place, les victimes en état critique ont été évacuées par des voisins vers l'hôpital de Gashoho dans la même province. Selon les mêmes sources, Adolphe MANARIYO et NDUWAYO étaient allés demander secours au chef de la sous-colline lorsqu'ils étaient sous menace d'un certain Melchior SIKUBWABO qui était en conflit foncier contre eux. A ce moment, cette autorité locale les a emmenés chez ces Imbonerakure. Melchior et Sébastien ont été arrêtés par la police tandis que le nommé NSAMIRIZI n'a pas été inquiété.

6- En date du 17 avril 2020 à 17 heures, sur la colline Kagombe, commune Mwakiro, province Muyinga, Emelyne NKESHIMANA, membre du parti CNL a subi des traitements inhumains, cruels et dégradants lui infligés par Révérien BUREGEYA, responsable des Imbonerakure de la colline Mwakiro en collaboration avec Amissi MAYUNGA, Déo HASABAMAGARA et le nommé MBAMBAGARA, tous Imbonerakure. Selon des sources sur place, son œil gauche a été blessé et a trop saigné à tel point qu'elle ne pouvait rien voir. Selon des sources sur place, la victime rentrait du marché quand elle a été arrêtée en pleine rue, accusée d'être un opposant politique.

7- En date du 21 avril 2020 aux environs de 17heures, sur la colline de Gifurwe, commune Mpanda, province Bubanza, Félix NDEREYIMANA âgé de 26 ans, a été battu à mort par les Imbonerakure de cette colline. En état comateux, il a été conduit à l'hôpital de Mpanda pour les soins de santé urgent. Il a été transféré au cachot du commissariat provincial de Bubanza avant qu'il ne soit guéri.

8- En date du 24 avril 2020 vers 21 heures, sur la colline Ruhata, zone et commune Gitaramuka, province Karuzi, Alexis NIYONGABO, membre du parti CNL, s'est vu tabasser et casser la jambe gauche par un groupe d'Imbonerakure dont Innocent NKESHIMANA, chef des Imbonerakure sur cette colline et Népomuscène KWIZERA dirigés par Anselme MANIRAGABA, chef de la sous-colline Ruhata. Selon des sources sur place, 6 membres du parti CNL à savoir Benoît BIRAGAHORABITYO, Cyriaque BARIMWABIRI, Hilbert NDUWAYO, Floribert NIYONGABO, Alexis NIYONGABO et le prénommé Tite rentraient d'un cabaret et sont tombés dans un groupe d'Imbonerakure armés des bâtons et de matraques qui les ont accusés de tenir une réunion illégale. Selon des sources sur place, après une longue discussion, ces Imbonerakure ont fait semblant de les laisser rentrer mais ils les ont

poursuivi et ont encerclé Alexis NIYONGABO. Ils l'ont tabassé avant que ses collègues n'interviennent. Selon les mêmes sources, le lendemain, ces derniers se sont rendus chez la victime et les Imbonerakure les y ont rejoints et les ont menacés en les accusant de tenir une réunion illégale. Ces membres du parti CNL l'ont alors conduit au CDS Gitaramuka.

9- En date du 26 avril 2020 aux environs de 20 heures, sur la colline Shari-Kanama, commune et province Bubanza, Jean Paul NDAGIJIMANA a été tabassé par des Imbonerakure en compagnie du chef de colline. Battue à mort et avec des plaies sur tout le corps, la victime a été conduite au cachot du commissariat provincial de la police. Les auteurs n'ont pas été poursuivis par la police.

## V. DES CAS DE VIOL.

En ce qui concerne le viol, nos observateurs des droits humains ont identifié 3 cas au cours du mois d'Avril 2020. Mais, ici aussi, cela ne signifie pas que ce sont les seules personnes qui ont subi cette pire forme de traitement inhumain pendant cette période.

Cela s'entend dans la mesure où le viol se commet dans la clandestinité et beaucoup de victimes refusent ou craignent de mettre au grand jour les actes subis de peur des représailles de la part de l'auteur et de la culture burundaise qui consacre encore le qu'en - dira - t- on, la méfiance et la médisance à l'endroit des victimes du viol. Même les cas qui allaient être connus sont directement et rapidement cachés suite au règlement à l'amiable.

### *Ces cas sont illustratifs:*

1- En date du 13 avril 2020, vers 21 heures, sur la colline Musagara, commune et province Muramvya, K.I., âgée de 6 ans, a été violée à son domicile par Nazaire NDAYISENGA, âgé de 20 ans, travailleur domestique, originaire de la colline Nyagisozi, commune Kiganda, de la même province. Des sources sur place ont indiqué que l'auteur du forfait a été arrêté en date du 14 avril 2020 et détenu au cachot de la brigade Muramvya avant d'être transféré à la prison de Muramvya en date du 22 avril 2020.

2- Dans la nuit du 17 au 18 avril 2020 aux environs de 20 heures, sur la colline Dondi, commune Musigati, province Bubanza, N.F âgée de 35 ans et ses deux filles, N.Z (17ans) et N.M (13 ans) ont été sauvagement violées par 3 hommes munis des machettes. Selon les victimes, ces malfaiteurs violaient les victimes à tour de rôle ; de la mère aux enfants et des enfants à la mère. Les victimes soulignent qu'elles ont reconnu un des violeurs, le prénommé Dieudonné. Les trois victimes sont des habitants de la commune Musigati-centre. Dans cette nuit fatale, elles étaient chez leur grand-mère sur la Colline Dondi pour l'aider à récolter les cultures. Aidées par le RBP+Antenne Bubanza, elles ont été conduites au centre «SERUKA» pour les soins de santé en date du 18 avril 2020 aux environs de 15heures.

## VI. DE LA SITUATION CARCERALE.

Le tableau ci - après donne la situation carcérale au 30 avril 2020

Prison	Capacité d'accueil	Population pénitentiaire	Nombre de prévenus		Nombre de condamnés		Mineurs prévenus		Mineurs condamnés		Evadés	Décès	Nourrissons		Taux d'occupation (%)
			H	F	H	F	G	F	G	F			G	F	
Bubanza	100	348	112	15	210	11							3	3	348.00
Bururi	250	321	158	12	139	12								2	128.40
Gitega	400	1313	615	21	629	48							9	2	328.25
Mpimba	800	4075	2137	149	1763	26					1	3	17	6	509.38
Muramvya	100	817	297	17	478	25							1	3	817.00
Muyinga	300	482	102	12	345	23							2		160.67
Ngozi (F)	250	166		63		89		2		12			8	6	66.40
Ngozi (H)	400	1584	768		816										396.00
Rumonge	800	1052	262	19	753	18					2		3	2	131.50
Rutana	350	505	147	9	327	22							3	2	144.29
Ruyigi	300	715	278	19	394	24							5	1	238.33
CMCL Ruyigi	72	79					26		53						109.72
CMCL Rumonge	72	89					20		69						123.61
Total	4.194	11546	4876	336	5854	298	46	2	122	12	3	3	51	27	275.29
<b>Totaux</b>			<b>4876 + 336 = 5212</b>		<b>5854 + 298 = 6152</b>		<b>46 + 2 = 48</b>		<b>122 + 12 = 134</b>				<b>51 + 27 = 78</b>		

La population pénitentiaire est de 11.457 détenus + 78 nourrissons = 11.535

Le nombre de prévenus est de 5.212 adultes + 48 mineurs = 5.260

Le nombre de condamnés est de 6.152 adultes + 134 mineurs = 6.286

La lecture du tableau ci - dessus montre que la situation carcérale au 30 avril 2020 reste très alarmante, même si elle présente un effectif légèrement inférieur à celui de mars 2020. En effet, la population pénitentiaire est de 11.535 personnes soit un taux d'occupation de 275.29 % (près de 3 fois la capacité d'accueil qui est de 4.194 personnes).

Les multiples arrestations orchestrées par des personnes n'en ayant pas les prérogatives, à mobiles politiques, mais qui sont malgré tout avalisées par le ministère public sont l'une des causes du surpeuplement des établissements pénitentiaires

Tant que les tensions politiques entre le parti au pouvoir et l'opposition ne seront pas apaisées, et aussi longtemps que les acteurs de la sécurité et de la justice ne travailleront pas dans l'indépendance et la neutralité politiques, les maisons carcérales ne cesseront d'être débordées, du fait des détentions arbitraires et de l'absence de jugement des dossiers, souvent dictées par l'Exécutif.

Nous continuons à interpeller les autorités pénitentiaires et judiciaires à sentir la gravité de la situation et à faire usage des prérogatives que leur accorde la loi, afin de redresser la tendance.

## VII.CONCLUSION.

Le présent rapport montre clairement qu'au Burundi, les violations des droits humains sont quotidiennes : au moins 95 personnes ont été arrêtées arbitrairement et détenues illégalement, 3 personnes ont été enlevées et portées disparues et 3 autres ont été exécutées sommairement sans oublier des milliers de personnes qui croupissent dans des prisons sans être jugées, de nombreuses personnes qui subissent des actes de torture, de traitements inhumains, cruels et dégradants et des personnes violées qui restent dans l'anonymat. De plus, au moins 18 personnes ont été tuées et 32 autres ont été blessées au cours du mois d'avril 2020. On ne peut pas aussi passer sous silence le fait que des personnes sont pourchassées, blessées et/ou tuées du simple fait qu'elles sont membres du parti CNL.

Face à cette kyrielle d'actes malicieux et violents posés par des burundais contre leurs concitoyens, l'APRODH lance, une fois de plus, un cri d'alarme aux dirigeants de ce pays à rompre le silence et sévir contre ceux qui se croient au-dessus de la loi, et qui persécutent leurs compatriotes dans l'impunité totale.

L'APRODH réitère sa demande de voir des enquêtes rapides et concluantes menées afin d'identifier les auteurs des assassinats et autres violations des droits humains et les criminels punis conformément à la loi.

Un tel appel est lancé au cours de cette période de fièvre électorale au cours de laquelle des échauffourées entre les membres de certains partis politiques ont déjà été enregistrées en début de campagne électorale.

Enfin, à la veille des élections de 2020 , les autorités devraient prendre des mesures spécifiques pour apaiser les esprits de toute la population afin que ces élections se déroulent dans la quiétude. Sinon, ces autorités qui sombrent dans le silence n'auront pas de justificatifs quand la justice prendra le dessus.

**FIN \*\*\*\*\* FIN \*\*\*\*\* FIN**